

COMITÉ DE PARENTS

Procès-verbal de la séance tenue le lundi 11 avril 2011

Représentant(e)s			
Adrien-Gamache	François Mireault	Lajeunesse	—
André-Laurendeau	Carmen Poulin	Laurent-Benoît	—
Antoine-Brossard	Louise Lalumière Johanne Légaré (S)	Le Déclic	—
Armand-Racicot	Lélia Tabard	Lionel-Groulx	Nicole St-Amour
Bel-Essor	—	Marie-Victorin (Brossard)	—
Bourgeois-Champagnat	—	Marie-Victorin (Longueuil)	Nadia Talbot
Carillon	Steve Michaud	Maurice-L.-Duplessis	Nicolas Léonard
Charles-Bruneau	Jean-Luc Lafleur	Mgr-A.-M.-Parent	Johanne Costo
Charles-LeMoynes	—	Monseigneur-Forget	—
Christ-Roi	—	Paul-Chagnon	Annik Provost
Curé-Lequin, Du	Nancy Lavallée	Paul-De Maricourt	—
D'Iberville	Nathalie Kléber	Pierre-Brosseau	Marie-Èlène L'Espérance
De La Mosaïque	—	Pierre-D'Iberville	Caroline Girard
De Maricourt	Louise Lafleur	Pierre-Laporte	Annie Lachance
De Normandie	—	Préville	Natalie Gosselin
Des Mille-Fleurs	Jean-François Boivin (S)	Rabeau	Richard Roy
Des Quatre-Saisons	Clara Levacher	Sainte-Claire (Brossard)	Daniel Lafrance
Des Saints-Anges	—	Sainte-Claire (Longueuil)	Emmanuelle Roy
Du Jardin-Bienville	Guillaume Désilets	Saint-Jean-Baptiste	Monique Bastien
Du Tournesol	—	Saint-Joseph	—
Du Vent-Nouveau	—	Saint-Jude	—
École des Petits Explorateurs	Karyne Picard	Saint-Laurent	—
École secondaire Saint-Edmond	Gessie Exantus	Saint-Romain	Pascal Simard
Félix-Leclerc	Ève Filteau	Samuel-De Champlain	Nathalie Fréchette (S)
Gaétan-Boucher	—	Secondaire participative l'Agora	—
Gentilly	François Mathieu	Tourterelle	—
George-Étienne-Cartier	André De Bellefeuille		
Georges-P.-Vanier	—	Comité ÉHDAA	Carmen Poulin
Gérard-Filion	Manon D'Astous	Secrétaire administratif	Guillaume Désilets
Guillaume-Vignal	—	Participants	
Hélène-De Champlain	—	Direction générale	M. Anthony Bellini M. Raynald Thibault
Hubert-Perron	Réjean Savard	Ressources financières	M. Denis Sylvestre
Internationale de Greenfield Park	Assam Michel Daoud		
Jacques-Ouellet	—		
Jacques-Rousseau	—		
Joseph-De Sérigny	—		

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Madame Monique Bastien, après constatation du quorum, déclare l'assemblée ouverte à 19h20.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CP-1008-11-04 **IL EST PROPOSÉ** par madame Nancy Lavallée d'adopter l'ordre du jour tel que déposé.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

L'ordre du jour adopté est le suivant :

ORDRE DU JOUR

- | | |
|-------|--|
| 19h15 | 1. Ouverture de l'assemblée |
| 19h20 | 2. Adoption de l'ordre du jour |
| 19h25 | 3. Parole au public |
| 19h30 | 4. Parole à la présidence |
| 19h35 | 5. Parole à la direction générale |
| | 5.1. Questions des représentants |
| 19h45 | 6. Présentation du nouveau directeur général |

AFFAIRES EN COURS

- | | |
|-------|-------------------------------------|
| 19h55 | 7. Règles d'allocations budgétaires |
| | 7.1. Questions d'éclaircissement |

AFFAIRES INTERNES

- | | |
|-------|---|
| 20h05 | 8. Adoption du procès-verbal de l'assemblée du 14 mars 2011 |
| 20h10 | 9. Congrès de la FCPQ |
| 20h15 | 10. Parole aux parents-commissaires |
| 20h25 | 11. Parole au représentant ÉHDAA |
| 20h30 | 12. Autres points |
| 20h40 | 13. Parole aux membres |
| 20h45 | 14. Levée de l'assemblée |

3. PAROLE AU PUBLIC

Aucun public n'est présent.

4. PAROLE À LA PRÉSIDENTE

Madame Bastien souhaite bonsoir à tous et cède la parole à monsieur Bellini.

5. PAROLE À LA DIRECTION GÉNÉRALE

Monsieur Bellini présente le nouveau directeur général, monsieur Raynald Thibault. Il lui cède alors la parole.

Monsieur Thibault se dit très heureux de son arrivée à la commission scolaire Marie-Victorin. Il parle de la *Journée CSMV sur le décrochage scolaire*; plusieurs défis restent à relever. Il trouve important d'avoir une bonne relation avec tous les acteurs de la commission scolaire, en passant par le personnel jusqu'aux parents. Finalement, il remercie les représentants pour leur engagement dans la vie scolaire.

Monsieur Bellini fait le point sur la signature des conventions de gestion entre les écoles et la commission scolaire. Le temps est maintenant rendu à l'étape de l'analyse. Ces conventions se

basent sur des objectifs mesurables avec des notions de cibles à atteindre. La convention de partenariat, elle, se fait entre le ministère et la commission scolaire. Celles-ci comportent cinq buts ministériels à atteindre :

- 1- L'augmentation de la diplomation et de la qualification avant l'âge de 20 ans;
- 2- L'amélioration de la maîtrise de la langue française;
- 3- L'amélioration de la persévérance scolaire et de la réussite scolaire chez certains groupes cibles, particulièrement les élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage;
- 4- L'amélioration de l'environnement sain et sécuritaire;
- 5- L'augmentation du nombre d'élèves de moins de 20 ans en formation professionnelle.

Madame Bastien précise qu'il faut voir la convention de gestion comme un plan d'action, un outil de travail constructif. Elle trouve dommage que certains milieux ne la présentent pas ainsi. Monsieur Thibault voit ces conventions comme des photos à un instant précis afin de voir où mettre les énergies. Le but n'est pas de se mettre à rabrouer le personnel s'il y a des difficultés.

5.1. Questions des représentants

Mesdames Marie-Élène L'Espérance, Nathalie Kléber, Emmanuelle Roy, Nicole St-Amour et monsieur Assam Michel Daoud posent tour à tour des questions. Messieurs Thibault et Bellini et madame Bastien leur répondent. Il en ressort entre autres les éléments suivants :

- Les conventions de gestion doivent être conclues pour juin; les conseils d'établissement devraient les approuver en mai.
- Les écoles n'ont pas à travailler sur les cinq buts; elles peuvent en choisir un ou deux. Plusieurs aspects négatifs à améliorer peuvent se retrouver sous un but à atteindre.
- La convention de partenariat entre la commission scolaire et le MELS ne prévoit aucun engagement financier de la part du ministère.
- Avec la convention de partenariat, le MELS veut savoir si les cibles sont atteintes et sinon, pourquoi. C'est la même chose entre la commission scolaire et ses écoles avec les conventions de gestions.
- Les conventions sont revues annuellement, mais le processus total n'a pas à être revu à chaque année. Ces cibles ne se règlent pas en une année seulement.
- Les réussites des écoles seront partagées.
- La synthèse sur la *Journée CSMV sur le décrochage scolaire* devrait être diffusée sur le site de la commission scolaire prochainement.

Madame Carmen Poulin demande à monsieur Thibault s'il est possible qu'il visite le comité ÉHDAA prochainement.

Monsieur Thibault acquiesce à la demande et fixera une date.

6. PRÉSENTATION DU NOUVEAU DIRECTEUR GÉNÉRAL

Monsieur Thibault a déjà été présenté et a déjà pris la parole.

AFFAIRES EN COURS

7. RÈGLES D'ALLOCATIONS BUDGÉTAIRES

7.1. Questions d'éclaircissement

Monsieur Denis Sylvestre répond aux questions qui lui ont été préalablement soumises suite à la présentation de mars. De plus, mesdames Nicole St-Amour, Nancy Lavallée, Karyne Picard, Johanne Légaré, Marie-Élène L'Espérance, Ève Filteau, Lélia Tabard et monsieur Jean-François Boivin posent leurs questions. Il en ressort entre autres les éléments suivants :

- Le taux de sorties sans diplômes se calcule : à une année scolaire donnée a) élèves qui

- sortent diplômés b) élèves qui restent aux études, recalculés un an et demi après c) les élèves qui n'ont toujours pas de diplômes après ce temps.
- Les effectifs scolaires sont calculés selon les individus, sans distinction avec la clientèle hdaa.
 - La suggestion de prendre la cote de 37,7% de taux de sorties sans diplômes pour les écoles spécialisées a été prise en note.
 - Pour l'annexe 42, le taux utilisé est celui de l'école dans son ensemble, sans distinction de la clientèle hdaa.
 - Il y a effectivement un lien entre les sections 4.1.2 et 12.
 - À la section 11.2, les allocations sont dédiées à l'achat d'ordinateurs et de logiciels pour tous les élèves; la clientèle hdaa a des allocations spécifiques pour l'achat de matériel spécial.
 - La mesure 30057 est aussi pour les écoles spécialisées.
 - La mesure 30061 comprend le primaire et le secondaire; il y a 75 000\$ de plus pour le primaire, car les ressources administratives sont plus restreintes.
 - Les deux projets de la mesure 30081 servent de mesures pour le ministère.
 - Les montants distribués aux écoles avec la mesure 30340 sont établis selon les plans d'action déposés par les écoles aux ressources éducatives.
 - À la page 29, les 50 421\$ sont distribués par la commission scolaire selon les contraintes des exigences et du matériel pédagogique nécessaires.
 - Le plan d'action pour contrer la violence sera remis aux représentants au plus tard à l'assemblée de mai.
 - Le 3^e point de l'annexe 42 vise le secteur régulier et est conventionné.
 - Par le passé, les écoles pouvaient décider de défrayer les coûts d'une direction adjointe. Par contre, plusieurs d'entre elles tombaient en difficulté financière. La commission scolaire se questionne présentement sur ce qu'elle devrait faire maintenant.
 - Même si le degré d'instruction de la mère semble être une mesure « bizarre », plusieurs programmes sont basés sur cet indice de milieu socio-économique, entre autres *Agir autrement*.
 - Les cotes de défavorisation des écoles sont calculées annuellement; cela couvre donc les situations de fermetures d'écoles. Il ne faut pas oublier que ces cotes sont standardisées et proviennent du ministère.

AFFAIRES INTERNES

8. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DU 14 MARS 2011

CP-1009-11-04 **IL EST PROPOSÉ** par madame Marie-Èlène L'Espérance d'adopter le procès-verbal de l'assemblée du 14 mars 2011 déposé avec la modification suivante :

- Point 5.1 : remplacer *les parents travaillent* par *les parents bénévoles travaillent*.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

9. CONGRÈS DE LA FCPQ

Madame Bastien rappelle qu'il reste quelques places pour le congrès de la FCPQ. Les inscriptions doivent lui être transmises d'ici jeudi. Premier arrivé, premier servi.

10. PAROLE AUX PARENTS-COMMISSAIRES

Monsieur Nicolas Léonard apporte quelques précisions sur son résumé écrit des derniers sujets traités au conseil des commissaires.

Mesdames Louise Lafleur, Annik Provost, Karyne Picard, Nicole St-Amour, Marie-Èlène L'Espérance, Nancy Lavallée, Nathalie Kléber et monsieur Jean-François Boivin posent des questions. Il en ressort entre autres les éléments suivants :

- Les élections scolaires sont suspendues jusqu'en 2013. Si un commissaire démissionne, ce sera le conseil des commissaires qui nommera un remplaçant, suite à l'étude de mises en candidatures. Le processus pourrait d'ailleurs être testé prochainement advenant la victoire de madame Nathalie Boisclair, qui est présentement candidate dans une élection municipale partielle.
- Pour les médias sociaux, des règles précises sont établies par les conseillers pédagogiques et informatiques depuis la situation vécue à l'école Carillon.
- La compression budgétaire de 2%, qui date de la présentation du budget Bachand, est la décision du MELS et non de la commission scolaire.
- Les conseils d'établissement devront revoir leurs budgets. Les sommes seront coupées dans le budget opérationnel de l'école, sans toucher au salarial. Les budgets des écoles doivent être équilibrés à plus ou moins 5%.
- Le MELS avait assuré qu'il épongerait les frais engagés par les commissions scolaires lors de la campagne de vaccination pour le H1N1. Celui-ci a finalement changé d'avis, ce qui a laissé une dette de 342 000\$ pour Marie-Victorin. Les commissions scolaires n'ont pas vraiment eu le choix d'obéir aux demandes des agences de santé publique provinciale et fédérale.
- Marie-Victorin ne fait pas partie des commissions scolaires qui auront droit aux 300 millions que le ministère dépensera en infrastructures.
- Certains membres du personnel de la commission scolaire apportent un bémol à la *Journée CSMV sur le décrochage scolaire* : certains d'entre eux considèrent que le succès de cette journée a été dû au fait qu'ils n'avaient pas le choix d'y participer. Par ailleurs, la grande majorité ne semble pas partager cet avis.

Madame Bastien propose aux représentants chaque école fasse parvenir une résolution au ministère pour dénoncer la compression de 2%.

11. PAROLE AU REPRÉSENTANT ÉHDAA

Madame Carmen Poulin fait un résumé des derniers sujets traités au comité ÉHDAA : budget du comité et visite de la commissaire Colette Larose. La prochaine assemblée aura lieu le mercredi 27 avril à 19h00.

12. AUTRES POINTS

Aucun autre point n'est ajouté.

13. PAROLE AUX MEMBRES

Aucun membre ne prend la parole.

14. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

CP-1010-11-04

L'ordre du jour étant épuisé, **IL EST PROPOSÉ** par madame Nancy Lavallée de lever l'assemblée. Il est 21h05.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Monique Bastien
Présidente

Guillaume Désilets
Secrétaire administratif
